

FICHE TECHNIQUE DU PRODUIT

Sika® ViscoCrete®-3210

Superplastifiant (FM)



DESCRIPTION DU PRODUIT

Superplastifiant selon EN 934-2 à base de PCE pour la fabrication du béton monobloc à plasticité molle.

EMPLOI

- Convient particulièrement pour le béton monobloc à plasticité molle
- Convient particulièrement pour le béton monobloc avec réduction d'eau extrême
- Convient pour le béton pompé
- Convient pour le béton apparent
- Convient pour le béton étanche à l'eau (cuve blanche)

AVANTAGES

- Pour des caractéristiques de raidissement appropriées au béton monobloc
- Permet la fabrication de béton monobloc dans une large gamme de consistances (rigide à plastique souple)
- Etanchéités et résistances élevées
- Meilleures caractéristiques de fluage et de retrait
- Carbonatation du béton ralentie
- Durabilité améliorée

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Déclaration environnementale de produit (EPD) de l'IBU

CERTIFICATS

Marquage CE et déclaration de performance selon EN 934-2: Superplastifiant pour béton (FM)

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Base chimique	Polycarboxylate modifié en phase aqueuse	
Conditionnement	<u>Emballage perdu (fût):</u>	<u>220 kg</u>
	<u>Conteneur plastique échangeable:</u>	<u>1000 kg (propriété Sika Schweiz AG)</u>
	<u>Livraison en camion-citerne:</u>	<u>Sur demande</u>
Aspect/Couleurs	Ambre Homogène	
Conservation	En emballage d'origine non entamé: 12 mois à partir de la date de production	

Conditions de stockage	Température de stockage entre +5 °C et +35 °C. Protéger de l'influence directe des rayons du soleil et du gel. Pour l'entreposage, utiliser des réservoirs propres. Ceux-ci doivent être nettoyés et désinfectés au moins une fois par année. Si le produit Sika® ViscoCrete®-3210 est gelé, celui-ci peut être réutilisé après avoir été lentement dégelé à température ambiante et après un malaxage intensif.	
Densité	~ 1.07 kg/l	(Densité relative à +20 °C)
Valeur pH	~ 4.0	
Teneur usuelle en corps solides	~ 28.0 M.-%	
Teneur totale en ions de chlorure	≤ 0.10 M.-%	
Equivalent Na2O	≤ 3.0 M.-%	

INFORMATIONS TECHNIQUES

Directive pour le bétonnage	Pour assurer une mise en œuvre et un traitement de cure optimal du béton, il faut prendre les mesures nécessaires selon SIA 262.
------------------------------------	--

INFORMATIONS SUR L'APPLICATION

Dosage recommandé	0.3 - 1.5 % Le dosage se rapporte au poids du ciment.
Compatibilité	Sika® ViscoCrete®-3210 ne doit jamais être combiné avec les produits à base de mélamine et/ou naphthaline. Des essais préliminaires sont indispensables.
Mélange	Sika® ViscoCrete®-3210 peut être ajouté dans l'eau de gâchage ou dans le malaxeur en même temps que l'eau. Idéalement, le dosage se fait après 50 - 80 % de la plus grande partie de l'eau de gâchage. Ne jamais ajouter Sika® ViscoCrete®-3210 dans le mélange sec. Pour profiter de façon optimale de la forte capacité de réduction d'eau, nous recommandons un malaxage mouillé soigneux pendant 60 secondes au minimum. Pour éviter un excès d'eau dans le béton, il faut veiller en plus à ne pas procéder au dosage fin de l'eau avant 40 secondes.
Restrictions/limites	Il est déconseillé d'utiliser Sika® ViscoCrete®-3210 dans les constructions en béton précontraint.

VALEURS MESURÉES

Toutes les données techniques indiquées sur cette fiche produit se fondent sur des tests de laboratoire. Les données réelles mesurées peuvent être différentes pour des raisons indépendantes de notre volonté.

AUTRES REMARQUES

Sika® ViscoCrete®-3210 ne contient pas de chlorures, il est donc Inoffensif pour les constructions en béton armé et précontraint à l'exception de la méthode précontrainte.

ÉCOLOGIE, PROTECTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'utilisateur doit lire les dernières fiches de données de sécurité (FDS) avant d'utiliser les produits. La FDS contient des informations et des conseils sur la manipulation, le stockage et l'élimination sûrs des produits chimiques, ainsi que des données physiques, environnementales, toxicologiques et autres relatives à la sécurité.

RESTRICTIONS LOCALES

Veuillez noter qu'en raison d'une réglementation locale spécifique, les données déclarées pour ce produit peuvent différer d'un pays à l'autre. Veuillez vous reporter à la fiche produit locale pour obtenir des informations exactes sur le produit.

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Les informations contenues dans la présente notice, et en particulier les recommandations concernant les modalités d'application et d'utilisation finale des produits Sika, sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que Sika a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales, conformément aux recommandations de Sika. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou recommandations écrites, ou autre conseil donné, n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés, ni aucune garantie de conformité à un usage particulier. L'utilisateur du produit doit vérifier par un essai sur site l'adaptation du produit à l'application et à l'objectif envisagés. Sika se réserve le droit de changer les propriétés de ses produits. Nos agences sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont soumises à nos Conditions générales de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la notice technique correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.

Sika Schweiz AG

Tüffenwies 16
CH-8048 Zürich
Tel. +41 58 436 40 40
sika@sika.ch
www.sika.ch

Sika Suisse SA

Tüffenwies 16
CH-8048 Zurich
Tel. +41 58 436 40 40
sika@sika.ch
www.sika.ch



Fiche technique du produit

Sika® ViscoCrete®-3210
Juin 2021, Version 04.01
021301011000001060

SikaViscoCrete-3210-fr-CH-(06-2021)-4-1.pdf

